

Petite Enfance

REF : DPE2016004

Signataire : SA/AR/ML/LT

Séance du Conseil Municipal du 18/02/2016

RAPPORTEUR : Leïla TLILI

OBJET : Conventions de prestation de service des Lieux d'Accueil Enfant Parent Gérard Philipe (n°15-348 P), La Pirouette (n°15-356 P), La Maladrerie (n°15-365 P), Pesqué (n°15-376 P) entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018

EXPOSE :

Le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) a pour mission de conforter la relation enfants – parents et d'élargir cette relation à d'autres enfants et d'autres adultes, au sein du groupe. Il facilite l'exercice de la fonction parentale à partir d'une écoute et d'échanges autour des liens familiaux et sociaux. Ce lieu d'accueil intervient de manière préventive sans visée thérapeutique, ni injonction éducative.

La circulaire 2015-27 prévoit de nouvelles dispositions pour le calcul de la prestation de service « Laep » par une meilleure prise en compte de son coût. A compter de janvier 2015, les heures de préparation seront intégrées lors du calcul du droit à la prestation de service afin de soutenir le partenaire dans le déploiement de son offre.

Dans ce cadre, de nouvelles conventions d'objectifs et de financement doivent être renouvelées pour les lieux d'accueil enfants-parents Gérard Philipe (n°15-348 P), La Pirouette (n°15-356 P), La Maladrerie (n°15-365 P), Pesqué (n°15-376 P)

Ces conventions sont structurées en trois parties :

- la convention d'objectifs et de financement précisant les clauses particulières locales (équipement concerné et durée de la convention),
- les conditions particulières prestation de service ordinaire (Pso) reprenant l'ensemble des objectifs du champ d'application et des principes propres à la Pso ainsi que les pièces justificatives nécessaires au versement de cette prestation, notamment le projet éducatif des quatre structures,
- les conditions générales rappelant les principes de l'intervention de la Caf et les engagements réciproques des contractants.

Les 6 lieux d'accueil enfants-parents implantés sur le territoire communal, depuis 25 ans pour les plus anciens, sont agréés par la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) et financés en partie

par cette prestation de service ; celle-ci couvre 30% du coût de fonctionnement du service, dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) et en fonction de l'amplitude annuelle d'ouverture du service. En 2014, le total des recettes était de 13 732 € pour un total des dépenses de 45 000€. 3 342 parents et enfants ont fréquenté ces lieux d'accueil enfants-parents.

Les présentes conventions de financement sont conclues du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement concernant 4 Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) Gérard Philipe (n°15-348 P), La Pirouette (n°15-356 P), La Maladrerie (n°15-365 P), Pesqué (n°15-376 P) entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint- Denis pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 FEVRIER 2016

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 29

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 18 Février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 février, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, PLEE Eric, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, **Mme LE MOINE Sandrine**, **M. KADDOURI Nouredine**, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, Rachid ZAIRI, VANNIER Jean-Yves, GARNIER Daniel Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme LE MOINE Sandrine
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	M. RUER Marc
M. LE HYARIC Patrick ,	Représenté par :	Mme CHERET Magali,
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	Mme NEDELEC Sozig
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KAMALA Kilani
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	M. GARNIER Daniel
Mme YONNET Evelyne	Représentée par :	M. LOGRE Benoit
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Absents : Mmes TLILI Leïla, MILLA Josiane,

Secrétaire de séance : M. WOHLGROTH Antoine

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Petite Enfance

Petite Enfance

REF : DPE2016004

Signataire : SA/AR/ML/LT

OBJET : Conventions de prestation de service des Lieux d'Accueil Enfant Parent Gérard Philipe (n°15-348 P), La Pirouette (n°15-356 P), La Maladrerie (n°15-365 P), Pesqué (n°15-376 P) entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Vu les projets des nouvelles conventions d'objectifs et de financements des lieux d'accueil enfants – parents (Laep) entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis et la Commune d'Aubervilliers pour le « laep Gérard Philipe » (n°15-348 P), la Pirouette (n°15-356 P), la Maladrerie (n°15-365 P), Pesqué (n°15-376 P).

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, les heures de préparation seront intégrées lors du calcul du droit à la prestation de service afin de soutenir le partenaire dans le déploiement de son offre.

Considérant l'intérêt que représente les lieux d'accueil enfants-parents et le soutien financier que la Caf peut apporter à la Commune.

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE la Maire d'Aubervilliers à signer les nouvelles conventions de prestation de service des Lieux d'Accueil Enfant Parent Gérard Philipe (n°15-348 P), La Pirouette (n°15-356 P), La Maladrerie (n°15-365 P), Pesqué (n°15-376 P)

AUTORISE la Maire à solliciter et à percevoir les prestations afférentes au conventionnement avec la CAF durant les 3 années de validité des dites conventions.

Dit que l'aide financière octroyée par la Caisse d'Allocations Familiales sera inscrite au budget communal sur l'imputation :

Service	Chapitre	Article	Fonction
903	74	7478	64



Pour le Maire

L'adjointe Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 19/02/2016
Publié le : 19/02/2016
Certifié exécutoire le : 19/02/2016



Pour le Maire

L'adjointe Maria MERCADER Y PUIG